



CONNAISSEZ-VOUS L'ANCCLI ?
dossier en pages 7 & 8



©CCD13

L'ÉDITO

L'union fait la force

Il existe trente-sept CLI en France, soit une pour chaque site nucléaire – centrales nucléaires, usines du cycle du combustible, centres de recherche, centres de stockage de déchets radioactifs, etc. Elles sont toutes fédérées au sein de l'ANCCLI – Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information. C'est un outil précieux pour partager nos expériences et réfléchir ensemble sur les grands enjeux du nucléaire civil. L'ANCCLI est aussi notre porte-parole auprès des pouvoirs publics pour défendre au plus haut niveau le droit à l'information et à la participation en matière nucléaire.

Patricia Saez,
Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône,
Présidente de la CLI de Cadarache



Les membres de la CLI ont visité l'installation ATPu le 4 octobre 2017

Retour sur deux chantiers majeurs

Nous avons visité le 4 octobre deux des installations emblématiques de Cadarache : L'Atelier de technologie du plutonium et le chantier du réacteur Jules Horowitz. Le premier est en cours de démantèlement et illustre une période où une activité industrielle était présente à Cadarache. Le second est la construction d'une installation qui sera dans l'avenir l'un des principaux outils de recherche du CEA.

L'ATPu, un chantier de démantèlement bien avancé

Nous avons été reçus par Olivier David, le chef de l'Atelier de technologie du plutonium (ATPu), François Bonnes, chef du projet de démantèlement, et Éric Houget, chef du service des installations en assainissement et démantèlement du Centre. Nous avons franchi la clôture de la zone à protection renforcée de Cadarache compte tenu de la présence de plutonium, matière radioactive très contrôlée car pouvant servir à la fabrication de la bombe. Puis il a fallu revêtir la tenue réglementaire : combinaison blanche, blouse jaune, chaussures de sécurité, casque, sur-bottes, gants et sac orange contenant un masque filtrant.

Jean-Paul Moreau, qui était chef d'exploitation de l'installation, nous décrit la fabrication du MOX qu'y réalisait AREVA jusqu'en 2003 – une cinquantaine de tonnes par an. Ce mélange d'oxyde d'uranium et d'oxyde

de plutonium est un combustible utilisé dans les centrales nucléaires qui permet de recycler le plutonium.

L'ATPu a été arrêté à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), car l'installation ne résisterait pas au séisme de référence. Aujourd'hui, la production de MOX est principalement assurée par l'usine MELOX, à Marcoule.

Pour nous décrire les étapes successives de la fabrication du MOX, Jean-Paul Moreau utilisera la métaphore culinaire du gâteau : tamisage de la farine (oxyde d'uranium), mélange avec les ingrédients (oxyde de plutonium), versement dans les moules, et cuisson pendant 24 heures.

Après l'arrêt de l'installation, il a fallu faire le ménage et la vaisselle, ce qui dure depuis une dizaine d'années. Le démantèlement a été pris en charge par AREVA, puis l'installation a été reprise en janvier 2017 par le CEA, qui devra avoir achevé ce démantèlement en 2024. (voir CLIC info n° 50).

Depuis notre dernière visite de l'installation en 2014, nous avons pu constater le travail accompli. Le bâtiment que nous parcourons est quasiment vide de tous les équipements qu'il contenait – chaînes de fabrication, boîtes à gants, tuyaux de transfert, fours,

etc. Sur les 460 boîtes à gants des chaînes de fabrication, il n'en reste que deux, ainsi qu'une cellule de confinement en cas de besoin. Un bruit constant montre que la ventilation continue cependant à fonctionner en permanence. Elle permet de maintenir une dépression à l'intérieur du bâtiment pour assurer le confinement d'une radioactivité éventuelle. Les murs, les sols et les plafonds de tous les locaux sont couverts d'inscriptions qui indiquent les mesures de rayonnements alpha et bêta, illustrant un contrôle radiologique méticuleux. Les quelques surfaces encore marquées par une contamination résiduelle sont recouvertes d'une peinture rouge, qui la fixe.

Pour sortir de l'installation, il nous faut monter sur les détecteurs « mains-pieds » pour vérifier l'absence de contamination – c'est heureusement le cas pour tous –, puis nous quittons nos hôtes après les avoir remerciés.

En décembre prochain, nous reviendrons visiter le Laboratoire de Purification Chimique, installation associée à l'ATPu également en cours de démantèlement, où étaient effectués le contrôle des matières nucléaires à valoriser et le traitement des effluents.

Dehors, nous apercevons un troupeau de biches peu farouches traverser un petit bois en face de l'installation.

RJH, un chantier qui progresse

Nous suivons depuis de nombreuses années avec beaucoup d'intérêt ce chantier qui avance – lentement mais sûrement – avec l'intervention de 500 travailleurs environ. Aucune matière nucléaire n'étant encore présente dans l'installation, les contrôles d'accès sont ici moins rigoureux qu'à l'ATPu, mais il nous faudra tout de même deux badges pour pénétrer sur le chantier. La tenue que nous devons revêtir est ici celle, plus traditionnelle, d'un grand chantier. Nous sommes accueillis par Christophe Beretti, chef de projet Réalisation chargé de la direction du chantier, et Franck Pilot, chef du service d'exploitation de l'installation.

Depuis notre précédente visite en juin 2016 (voir CLIC info n° 57), les principaux travaux de gros œuvre sont achevés, et la mise en place des équipements se poursuit. Nous pénétrons par de lourdes portes d'acier – huit tonnes – dans les cellules chaudes tapissées de plaques inox. C'est à l'intérieur de ces cellules que seront conditionnés par télémanipulation les éléments irradiés dans le réacteur, avant d'être transférés pour

analyse vers les laboratoires du Centre. Rappelons que le RJH servira à tester le comportement de matériaux et combustibles exposés à un flux neutronique intense, à des pressions et températures correspondant aux conditions de fonctionnement des réacteurs à eau sous pression d'EDF (150 bars, 300°C), et à un vieillissement

Le démarrage du RJH est prévu en 2021, et son exploitation durera une cinquantaine d'années

accélééré. Il permettra également de faire des expériences en conditions accidentelles. L'objectif est d'améliorer la sûreté, la compétitivité et la fiabilité des réacteurs nucléaires actuels et futurs, tel le projet Astrid (génération IV). Enfin, il couvrira 25 à 50 % des besoins européens en radioéléments pour la médecine, notamment les scintigraphies (technétium-99).

Après un passage dans le bâtiment réacteur, nous visitons la pièce, encore vide d'équipements, où sera installée la salle de

conduite du réacteur. Sept équipes de cinq personnes assureront le fonctionnement continu de l'installation. Une salle de repli a été construite, par exemple en cas d'incendie.

À la suite de Fukushima, l'Autorité de sûreté nucléaire a exigé qu'un bâtiment « noyau dur » soit construit. Il abritera les équipements importants pour la sûreté, notamment des groupes diesel de secours pour assurer l'alimentation électrique en toutes circonstances. Rappelons que le démarrage du RJH est prévu en 2021, et que son exploitation durera une cinquantaine d'années.

Après avoir remercié nos « guides », nous rejoignons l'espace Com situé à proximité, où une exposition présente au public les différentes activités de recherche du CEA Cadarache. Nous proposons que le CLIC info y soit mis à disposition des visiteurs.

→ En bref

Le RJH sera le principal outil de recherche du CEA. Actuellement, les travaux de gros œuvre sont presque achevés, et les équipements commencent à être installés. Les expériences sur les combustibles et les matériaux qui y seront conduites permettront d'améliorer la sûreté, la compétitivité et la fiabilité des centrales nucléaires. Le RJH couvrira également 25 à 50 % des besoins européens en radioéléments pour la médecine. Le démarrage de l'installation est prévu en 2021, et elle devrait être exploitée pendant une cinquantaine d'années.

L'ATPu était jusqu'en 2003 une usine AREVA de production de MOX, combustible nucléaire à base d'uranium et de plutonium. L'installation a été arrêtée à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, car elle ne résisterait pas au séisme de référence. Le démantèlement a débuté en 2009, et doit être entièrement achevé en 2024. La quasi-totalité des équipements – chaînes de fabrication, boîtes à gants, tuyaux de transfert, fours, etc. – a été enlevée, et le bâtiment est aujourd'hui quasiment vide. Il existe cependant des traces de contamination sur quelques surfaces qui devront être traitées. Le MOX est actuellement principalement produit par l'usine MELOX d'AREVA à Marcoule.



Le stand de la CLI à Assogora

La CLI sur le cours Mirabeau

La CLI était présente le dimanche 10 septembre 2017 à Assogora, le Salon de la vie associative et du bénévolat en Pays d'Aix. La fraîcheur et le vent n'avaient pas découragé le public, et les visiteurs sont venus

nombreux sur notre stand. Cette journée a été l'occasion pour trois bénévoles et un salarié de la CLI d'avoir un contact direct avec nos concitoyens, de les écouter, de les informer et d'échanger avec eux.



La CLI s'est réunie le 10 octobre 2017 au château de Cadarache sous la présidence de Patricia Saez, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône

Cadarache sous contrôle

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) nous a présenté le 10 octobre dernier le bilan de ses contrôles sur le site de Cadarache. L'Inspection du travail a fait de même pour ce qui concerne le chantier ITER.

Une sûreté nucléaire globalement satisfaisante

Laurent Deproit, chef de la Division de Marseille de l'ASN, a indiqué qu'une cinquantaine d'inspections ont été menées en 2016 au CEA et à ITER. « Pour ce qui concerne le CEA, la situation est globalement satisfaisante, a-t-il jugé, mais avec une certaine disparité entre les installations. » Parmi les mauvais exemples, citons notamment les stations de traitement des déchets et des effluents, où la gestion des écarts et anomalies par rapport aux règles de fonctionnement laissait un peu à désirer. « Nous avons dû adresser une mise en demeure au directeur du Centre en 2016 », a rappelé M. Deproit. Depuis, les choses sont rentrées dans l'ordre. D'une manière générale, l'ASN reste également vigilante sur les mesures de protection contre le risque d'incendie et la gestion des déchets. Concernant l'environnement, « les rejets des installations demeurent faibles et la radioactivité dans l'environnement est bien surveillée », a estimé le chef de l'ASN Marseille. Une mise à niveau des études d'impact de certaines installations a cependant été demandée au CEA. Cela concerne CHICADE, LEFCA, CABRI, et LECA-STAR.

Douze installations font l'objet d'un réexamen de sûreté

de sûreté en cours d'instruction ou à lancer cette année. « C'est un véritable mur qui va nécessiter un travail particulièrement lourd tant pour le CEA que pour l'ASN », a-t-il souligné.



Laurent Deproit, chef de la Division de Marseille de l'ASN

La construction d'un nouveau centre d'intervention et de secours a été évoqué. Demandé au CEA Cadarache par l'ASN à la suite de l'accident de Fukushima, il devait être opérationnel en octobre 2018. Maurice Wellhoff, du Comité de défense de l'environnement Jouques Peyrolles, a demandé si cette échéance serait bien respectée. Christian Bonnet, directeur du Centre, a répondu que du retard avait été pris et qu'un report de l'échéance serait prochainement demandé à l'ASN. Le nouvel objectif serait 2021, année de démarrage du réacteur Jules Horowitz. Dans

Retard dans la construction du nouveau centre d'intervention et de secours

l'attente, des mesures compensatoires seraient prises, notamment l'aménagement d'un poste de gestion de crise de secours dans l'installation MAGENTA, qui est dimensionnée au risque sismique. M. Wellhoff s'est aussi inquiété au sujet des 23 tonnes de sodium provenant de l'installation Rapsodie, toujours entreposées à Cadarache.

Le directeur a répondu que, dans l'attente d'un transfert à Marcoule avant fin 2018, ce sodium était entreposé sous forme solide dans une installation adaptée, mais qui ne

tiendrait pas au séisme de référence. Autre question de M. Wellhoff : Le retard prévisible du projet Cigéo, site national de stockage en profondeur des déchets radioactifs à vie longue dans l'Aube, ne va-t-il pas conduire à la saturation de l'installation d'entreposage CEDRA de Cadarache ? M. Bonnet a répondu qu'il sera toujours possible de construire des tranches supplémentaires dans cette installation.

Côté ITER, où la sous-traitance est généralisée, la vigilance de l'ASN a porté tout particulièrement sur la surveillance que doit exercer l'organisation internationale à tous les niveaux de la chaîne de sous-traitance.

« Certaines faiblesses de surveillance ont notamment été relevées pour l'agence européenne Fusion For Energy (F4E), et nous avons diligenté en août 2017 une inspection au siège de F4E à Barcelone », a signalé M. Deproit. Depuis, il a constaté des progrès, mais demande une poursuite des améliorations.

ITER doit mieux surveiller ses sous-traitants

* Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

ITER, un chantier à risque



Dominique Guyot, responsable de l'antenne d'Aix-en-Provence de la DIRECCTE*

ITER étant un chantier d'une ampleur exceptionnelle, les risques sont nombreux : levage, expositions à des poussières, expositions aux rayonnements des tirs de gammagraphie, bruit, circulation, éboulement, chute, etc. Dominique Guyot, responsable de l'antenne d'Aix-en-Provence de l'Inspection du travail, nous a présenté le bilan de ses contrôles pour l'année 2016 et le 1^{er} semestre 2017, rappelant que les interventions des inspecteurs à ITER obéissaient à des règles plus restrictives qu'ailleurs compte tenu du statut international de l'installation.

La surveillance de la chaîne de sous-traitance doit encore être améliorée

Le bilan fait état d'une dizaine d'inspections, de six enquêtes pour accident du travail, de trente et une entreprises contrôlées, et d'autant de lettres d'observations. « *Nous avons relevé un manque de suivi par certaines entreprises pour s'assurer de l'efficacité et de l'effectivité des mesures de prévention* », a signalé M^{me} Guyot, rappelant que six accidents graves du travail dont un mortel avaient été déplorés pour cette période. Christophe Ramu, chef de la Division Santé-Sécurité à ITER, a décliné les mesures prises pour remédier à cette situation, notamment l'exclusion temporaire de tout travailleur surpris en faute. Selon Alain Champarnaud, représentant de la CGT à la CLI, une action de sensibilisation menée avec le concours du Comité d'Hygiène et de Sécurité serait plus efficace que des mesures punitives.

L'année dernière, M^{me} Guyot nous avait annoncé des contrôles des entreprises étrangères détachant des salariés. Ici, les chiffres sont plutôt inquiétants. « *Sur les cent vingt-sept entreprises intervenantes*

répertoriées, cent cinq n'ont pas fait de déclaration de détachement. Depuis, soixante-trois entreprises ont régularisé leur situation, mais quarante-sept autres n'ont pas répondu au courrier de rappel », a indiqué M^{me} Guyot. « *Après vérification, nous envisageons des sanctions administratives pour six d'entre elles* », a-t-elle annoncé.

La plupart des entreprises n'ont pas déposé leur déclaration de salariés européens détachés

De fait, l'absence de déclaration de détachement a empêché les contrôles sur les droits fondamentaux de ces salariés, et en particulier, leurs conditions d'hébergement. Marc Rebollo, représentant de la CFDT à la CLI, et Philippe Mehaut, de l'association Comité de Défense de l'Environnement Jouques Peyrolles (CDEJP), ont tenu à rappeler qu'ITER Organization avait aussi, en tant que donneur d'ordre, une responsabilité en la matière. Des mesures correctives ont été promises par les représentants d'ITER.

Dans son rôle de conseil, l'Inspection du travail est notamment intervenue concernant le risque chimique du béryllium, les conditions de dépassement de la durée du travail hebdomadaire et le repos dominical, et les conditions du travail de nuit et de week-end.

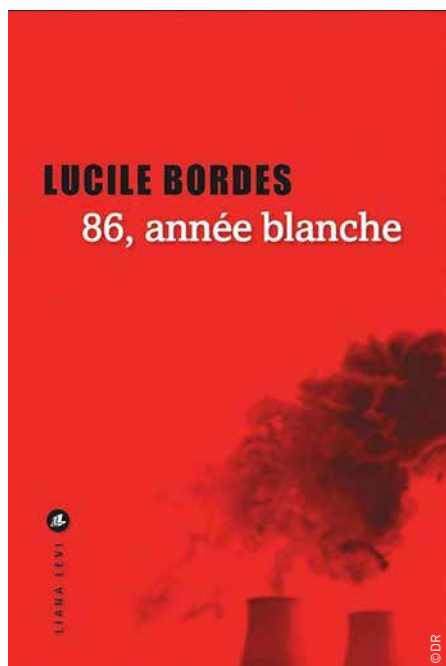
À la fin de la réunion, Fabienne Ellul, sous-préfète de Forcalquier, a annoncé la création à Aix-en-Provence d'un guichet unique interdépartemental pour faciliter l'obtention de titres de séjour et d'autorisations de travail pour les employés étrangers des entreprises intervenant sur le site de Cadarache.

➔ En bref

La situation de la sûreté nucléaire sur le Centre CEA pour 2016 est jugée globalement satisfaisante. Certaines insuffisances ont cependant été constatées, notamment dans les stations de traitement des déchets et des effluents, avec une mise en demeure adressée en 2016. Des améliorations sont également attendues concernant les mesures de protection contre le risque d'incendie et la gestion des déchets. Les rejets des installations demeurent faibles, et l'ASN estime que la radioactivité dans l'environnement est bien surveillée. Elle a cependant demandé une mise à jour des études d'impact pour plusieurs installations. Douze installations sur vingt et une doivent faire l'objet dans les prochaines années d'un réexamen décennal de sûreté pour la poursuite de leur exploitation. Concernant ITER, la vigilance de l'ASN est portée tout particulièrement sur la surveillance des sous-traitants que doit assurer ITER Organization. Des progrès lui sont encore demandés.

En 2016 et sur le 1^{er} semestre 2017, six accidents graves, dont un mortel, sont survenus sur le chantier ITER. L'Inspection du travail a relevé une insuffisance de la prévention chez certaines entreprises, et exigé des mesures correctives. Concernant les salariés détachés, 80 % des entreprises n'avaient pas fait de déclaration en 2016. Après vérification, des sanctions administratives sont envisagées pour six d'entre elles. Cette absence de déclaration de détachement a empêché les contrôles sur les droits fondamentaux de ces salariés, et en particulier leurs conditions d'hébergement.

* Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



Rencontre autour d'un livre

La CLI a participé à la rencontre organisée le 16 septembre dernier par la médiathèque de Vinon-sur-Verdon, avec Lucile Bordes, auteur du livre *86, Année blanche*. Cet ouvrage a été sélectionné pour le prix 2017 des médiathèques de l'Agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA) sur le thème « Une Terre, un ailleurs ».

Dans ce roman, trois femmes – Lucie, Ludmila et Ioulia – racontent, chacune à leur tour, le printemps 1986, au moment de la catastrophe de Tchernobyl. À la Seyne-sur-Mer, Lucie, adolescente, s'inquiète du trajet du nuage radioactif. À Prypiat, Ludmila, communiste convaincue, veut croire que tout est sous contrôle. Ioulia, à Kiev, se révèle plus préoccupée par le départ de celui qu'elle aime.

La CLI a présenté une exposition et des ouvrages relatifs à Tchernobyl

Alexievitch, prix Nobel de littérature 2015. Lucile Bordes découvre le film en même temps que le public, et l'émotion est palpable dans l'assemblée après la projection. Elle explique son cheminement jusqu'à l'écriture de son livre, sa recherche documentaire approfondie. Différentes questions ont jalonné son parcours. Question de légitimité : « Qui suis-je, moi, qui n'ai pas vécu directement la catastrophe ? » Question de perception : « C'est ailleurs, c'est aussi le monde où je vis. » Question existentielle : « Qu'est-ce que ça change dans leurs vies ? » Le débat est lancé par Iliana Hristova, coordinatrice du réseau des médiathèques DLVA. À la question « pourquoi année blanche ? », Lucile Bordes avance plusieurs pistes : blanc, comme l'amnésie, la nécessité d'oublier, blanc, comme l'absence d'information à la radio, blanc, comme le deuil. Elle indique que son livre permettait de réfléchir sur la question du collectif.

À l'occasion d'une rencontre avec Lucile Bordes, auteur du livre *86, Année blanche*, organisée par la médiathèque de Vinon-sur-Verdon, la CLI a présenté les ouvrages de son fonds documentaire et les panneaux de l'IRSN consacrés à Tchernobyl.

Après l'accueil du public – une vingtaine de personnes – par Madeleine Ruiz, directrice de la médiathèque, la rencontre débute par la projection du film *La Supplication*, de Pol Cruchten. Ce film met en images les témoignages authentiques recueillis après la catastrophe de Tchernobyl par Svetlana

Nous avons exposé à cette occasion les panneaux de l'IRSN* et les ouvrages relatifs à Tchernobyl de notre fonds documentaire, consultable en ligne (<http://mabib.fr/cli-cadarache/>). Ce premier contact avec Madeleine Ruiz et Iliana Hristova est l'amorce d'une collaboration avec le réseau des médiathèques de DLVA.

* Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

La nappe est propre

Conseils et Environnement a rendu le rapport final de l'étude environnementale commandée par la CLI (voir CLIC info n° 53-54). La société a réalisé des prélèvements d'eau dans le vallon de l'Abéou, au sud du centre CEA de Cadarache. Deux campagnes de prélèvements ont eu lieu, la première en juillet 2016 et la seconde en février 2017. Les analyses ont été réalisées par le laboratoire Eichrom, agréé pour les mesures de radioactivité.

Pour les six points de prélèvements (captage de Saint-Paul-lez-Durance, source de la Carrière, source Mal Hiver, sources des Laurons 1 et 2, source des Tuyaux), les valeurs mesurées sont inférieures au seuil de détection pour les émetteurs alpha global et le tritium, ces limites étant respectivement de 0,03 et 2 becquerels par litre (Bq/l). Selon Conseils et Environnement, ces mesures ne font apparaître aucune anomalie radiologique.

Valeurs mesurées pour les émetteurs bêta global

	Captage St-Paul	Carrière	Mal Hiver	Laurons 1	Laurons 2	Tuyaux
Juillet 2016	0,04 Bq/l	0,02 Bq/l	sec	sec	sec	sec
Février 2017	0,051 Bq/l	< LD*	0,01 Bq/l	< LD*	0,059 Bq/l	0,039 Bq/l

* Inférieur à la limite de détection



Prélèvement d'eau dans la source des Tuyaux



©DR

Connaissez-vous l'ANCCLI ?

Le Code de l'environnement permet aux commissions locales d'information de « constituer entre elles une fédération chargée de les représenter auprès des autorités nationales et européennes, et d'apporter une assistance aux commissions pour les questions d'intérêt commun ». Cette disposition a été introduite par la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire de 2006 (loi TSN). Sans attendre cette loi, les CLI avaient constitué dès 2000 l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information. L'ANCCLI est actuellement présidée par Jean-Claude Delalonde.



Jean-Claude Delalonde, membre de la CLI de Gravelines (Nord), président actuellement l'ANCCLI

Les objectifs de l'ANCCLI

- Favoriser l'échange d'expériences et la mise en commun d'informations entre les CLI.
- Représenter l'ensemble des CLI aux niveaux national et international sur tous les sujets qui peuvent les concerner (transparence, déchets, vieillissement des centrales, transport des matières radioactives, surveillance de l'environnement, démantèlement...).
- Faire procéder à des études et expertises sur tout sujet lié à la protection de l'environnement et à la sûreté nucléaire.
- Offrir un soutien logistique aux CLI.
- Organiser différentes démarches pédagogiques à l'intention des CLI (visites, expositions...).
- Assurer des relations avec les instances nationales - ministères, Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCTISN), Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), ainsi que les organismes européens.

Un fonctionnement démocratique

Chaque CLI adhérente est représentée à l'ANCCLI par quatre représentants, soit un par collège (élus, associations, syndicats et personnes qualifiées). Ces représentants participent à l'assemblée générale et aux travaux de groupes permanents. L'ANCCLI est administrée par un conseil d'administration composé de trente-deux membres élus au sein des membres de l'assemblée générale de l'ANCCLI et répartis en quatre collèges à parts égales. Cette règle de parité s'applique également au bureau de neuf membres, élus par le conseil d'administration.

Les groupes permanents

L'ANCCLI travaille dans le cadre de quatre groupes permanents thématiques correspondant aux principaux points de vigilance des CLI, avec le concours d'un comité scientifique :

- Sûreté
- Déchets
- Post-accident
- Démantèlement

Dossier

Le comité scientifique

L'ANCCLI a mis en place un comité scientifique composé d'experts bénévoles et indépendants, principalement des universitaires. Ce comité scientifique apporte un soutien technique à l'ANCCLI et aux CLI. Il a à son actif plusieurs publications : *Les Plans Particuliers d'Interventions en situation d'urgence nucléaire* ; *Le tritium – actualités d'aujourd'hui et de demain* ; *La qualité radiologique de l'environnement*.

Les Livres blancs



Le dernier Livre blanc porte sur le démantèlement des installations nucléaires

Les résultats des travaux de l'ANCCLI, de ses groupes permanents et du comité scientifique sont rendus publics dans le cadre de Livres blancs adressés aux autorités :

- *Le démantèlement et les conditions d'une participation influente des CLI et de l'ANCCLI* (2017)
- *Les enjeux de la réversibilité et de la récupérabilité liés au projet de stockage profond Cigéo* (2017)
- *Nucléaire et territoire, quels rôles des CLI et quelle implication de la population dans la planification de gestion de crise et de gestion post-accidentelle ?* (2017)
- *Déchets radioactifs : éléments de débat sur le projet Cigéo* (2013)
- *La gouvernance de la gestion des matières et déchets radioactifs* (2006)
- *La gouvernance locale des activités nucléaires* (2005)

L'ANCCLI a engagé une réflexion pour la publication d'un Livre blanc consacré aux piscines de combustibles usagés.

Une étude confiée à l'ACRO* a également été publiée en 2017 par l'ANCCLI sur le thème : *Plans d'urgence nucléaires en France, forces et faiblesses*.

Toutes ces publications sont consultables sur anccli.org et cli-cadarache.org

*Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, créée à la suite de Tchernobyl

Les prises de position de l'ANCCLI

L'ANCCLI est présente dans tous les débats qui concernent le nucléaire, et elle est consultée par les autorités sur les grands textes relatifs à ce domaine. Elle a notamment pris position sur les sujets suivants :

- **Sûreté nucléaire** : l'ANCCLI dénonce un système de gouvernance qui se dégrade (janvier 2017)
- **Sûreté nucléaire** : quel est le prix à payer (avril 2016)
- **Sûreté nucléaire** : l'ANCCLI réclame une révision en profondeur des périmètres des Plans particuliers d'Intervention des installations nucléaires (novembre 2014)
- **Carte des périmètres PPI préconisés par l'ANCCLI** (novembre 2014)
- **L'information des Français vis-à-vis du nucléaire** Communiqué : Pour 66% des Français le nucléaire reste un sujet tabou (juillet 2014)
- **Trois questions aux Français sur leur perception du nucléaire** Résultats du Sondage IFOP pour l'ANCCLI (juillet 2014)

Tous les avis sont consultables sur anccli.org

L'action internationale de l'ANCCLI

L'ANCCLI est présente au niveau européen et a été à l'origine, en lien avec la Commission européenne, d'une démarche d'information et de concertation s'appuyant sur la Convention d'Aarhus et baptisée ACN (Aarhus Convention & Nuclear). Cette démarche a conduit à la création, en 2015, de NTW (Nuclear Transparency Watch), une représentation européenne de la société civile sur les questions nucléaires.

Un financement public

Comme les CLI, l'ANCCLI est financée essentiellement sur des fonds publics, ce qui assure son indépendance vis-à-vis des exploitants. Ce financement est actuellement apporté par l'ASN et les CLI. Il est signalé que, pour les CLI sous statut associatif, la Loi TSN de 2006 a prévu un financement par la taxe sur les Installations Nucléaires de Base, perçue par l'État auprès des exploitants, mais ce financement n'a toujours pas été mis en place. Le produit annuel de cette taxe s'élève à environ 650 millions. 1 % seulement de cette somme permettrait de donner à l'ANCCLI et à l'ensemble des CLI, actuellement sous-financées – un million d'euros alloué pour l'ANCCLI et l'ensemble des CLI – les moyens suffisants pour l'exercice de toutes leurs missions.

Pour en savoir plus : anccli.org

L'ANCCLI, partenaire de l'ASN et de l'IRSN



L'ANCCLI entretient des relations privilégiées avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), autorité indépendante du gouvernement chargée en France de contrôler toutes les activités nucléaires.

Le point d'orgue est la Conférence annuelle des CLI, ouverte à tous les membres des CLI et aux autres acteurs du nucléaire : Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCTISN), Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), ministère, exploitants nucléaires, etc.

Un partenariat a également été mis en place avec l'IRSN, organisme public d'expertise et appui technique de l'ASN. Des dialogues techniques ont ainsi été engagés pour informer largement les membres des CLI, nourrir leurs questionnements et favoriser leur montée en compétence sur différents sujets : les anomalies de la cuve EPR, les transports de substances radioactives, la gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (projet Cigéo), etc.

Enquête publique ATUE : la commission d'enquête fait des recommandations

La commission d'enquête a constaté la faible participation du public. Elle a rendu un avis favorable et sans réserve sur le projet de démantèlement des ATUE présenté par le CEA Cadarache. Elle a cependant formulé des recommandations pour limiter l'impact environnemental des travaux. Notamment celle d'associer la CLI au suivi de l'opération.

Nous avons présenté dans le précédent CLIC info notre avis sur la poursuite du démantèlement des Ateliers de Traitement de l'Uranium Enrichi (ATUE) de Cadarache. La commission d'enquête publique a rendu le sien le 1^{er} juin dernier.

L'enquête publique n'a guère intéressé le public, puisqu'il n'y a eu que huit observations. Pour les commissaires enquêteurs, ce faible intérêt est probablement dû au fait que le Centre CEA de Cadarache est bien perçu dans la région, et fonctionne depuis des décennies sans impact notable sur l'environnement. De plus, une opération de démantèlement est perçue comme allant plutôt dans le sens de la réduction des risques et des impacts environnementaux. Les commissaires enquêteurs signalent cependant la position de France Nature Environnement, très défavorable au projet. L'association estime que, même après décontamination totale, la réutilisation de bâtiments de plus de 50 ans ne saurait garantir la sécurité des personnels amenés à y travailler. Elle préconise une

déconstruction totale et un traitement sur le site de Cadarache des déchets très faiblement actifs.

L'avis de la commission d'enquête a quant à lui été favorable, sans réserve. Elle fait cependant plusieurs recommandations, dont certaines avaient déjà été formulées par la CLI : traitement prioritaire des aires extérieures, mise en œuvre de mesures protectrices des espèces protégées, réalisation des travaux dans des périodes d'impact minimum, compensation du CO², association de la CLI au suivi de l'opération.

Dans leur analyse de l'intérêt public du projet, les commissaires enquêteurs estiment que la réponse du public est clairement positive, car « *une installation de moins, c'est toujours ça de pris* ». Celle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire l'est également, puisque, pour elle, il était urgent de « *cesser de ne rien faire* ».

Le rapport complet est consultable sur cli-cadarache.fr (Ses travaux/Les avis de la CLI)

Pêche miraculeuse dans le lac de Bimont

Le canal de Provence est appelé à alimenter le Centre CEA de Cadarache et ITER. La CLI a souhaité connaître la biodiversité du canal et l'impact des prélèvements d'eau sur celle-ci. Une pêche sélective réalisée le 23 mars dernier dans la retenue de Bimont a révélé une biodiversité remarquable qui illustre la qualité exceptionnelle de l'eau du canal.

Le Centre CEA de Cadarache est autorisé à utiliser une quantité significative de l'eau du canal de Provence – jusqu'à 43 millions de m³ par an – pour le refroidissement du réacteur de recherche RJH. Nous nous intéressons à l'impact de ce prélèvement sur la biodiversité du canal, qui se caractérise par la bonne qualité de son eau.

Des pêches sélectives étant régulièrement réalisées dans le cadre de travaux d'entretien du canal, nous avons souhaité connaître les espèces présentes. La direction de la Société du Canal de Provence (SCP) nous a donc invités à assister à la pêche de sauvegarde effectuée le 23 mars 2017 dans la retenue du barrage de Bimont. Une vidange partielle a en effet été réalisée pour d'importants travaux d'entretien du barrage, qui dureront deux années. Cette pêche a eu lieu en présence notamment de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Deux membres de la CLI – Philippe Bruguera et Michel Marcellet – y ont également assisté.



La pêche sélective a été réalisée le 23 mars dernier dans la retenue de Bimont

L'objectif était de capturer les poissons vivants à l'aide de nasses et de filets, et de les transférer dans un autre site aquatique. Sur une quantité totale présente dans la retenue estimée à 900 kg, quelques centaines de kilos ont ainsi été capturés, et la SCP nous en a communiqué l'inventaire détaillé.

Une dizaine d'espèces différentes ont été identifiées

Les principales espèces sont l'ablette, le gardon, la perche, la brème, le sandre, le brochet, le carassin et la carpe. On trouve également comme espèces complémentaires le chevesne, la gremlin et l'écrevisse américaine. Aucun poisson-chat ni silure n'a été pris. Parmi toutes ces espèces, seul le brochet est protégé.

À l'exception des espèces nuisibles, les prises ont été relâchées dans le lac de Peyrolles, l'étang de Fontvenelle (Gardanne) et l'Arc (Trets).



ALAIN CHAMPARNAUD ET PHILIPPE BRUGUERA

Représentants
titulaire et suppléant
de la CGT à la CLI

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre engagement syndical ?

Philippe Bruguera : Je suis au CEA depuis 1982. Précédemment, je travaillais aux Houillères de Provence après avoir obtenu un BTS de fabrication mécanique. Le laboratoire d'essais et de contrôles où je travaillais au CEA a été fermé en 1991, et l'activité confiée à la sous-traitance. Tout ceci sans concertation avec le personnel. Cela m'a révolté, et j'ai alors rejoint la CGT, qui nous soutenait.

Alain Champarnaud : Pour ma part, je suis syndiqué depuis toujours – mon grand-père cheminot a participé aux grandes luttes syndicales de 1936. J'ai rejoint la CGT en 1995, et j'ai des mandats au comité d'établissement depuis 1996, puis au CHSCT¹. Aujourd'hui, je peux consacrer 50 % de mon temps à ces mandats syndicaux.

Quelles sont vos fonctions au CEA ?

Philippe Bruguera : Pour ma reconversion, j'avais préparé un BTS de radioprotection à l'INSTN², et j'ai donc intégré le monde de la radioprotection. Je ne le connaissais pas et je l'ai découvert avec beaucoup de plaisir. Notamment parce que c'est d'abord du relationnel avec mes collègues du CEA et des entreprises extérieures intervenant sur le Centre pour qu'ils s'approprient les mesures pour se protéger. Aujourd'hui, j'ai la chance d'avoir cessé mon activité en raison de la pénibilité du poste, liée en particulier au port d'équipements de protection tels le masque ou certaines tenues. Cette pénibilité est reconnue pour les salariés du CEA, mais hélas pas pour les prestataires. Et pourtant, ce sont eux qui font souvent les travaux les plus exposés, notamment pour la décontamination et le démantèlement des installations.

Alain Champarnaud : Quant à moi, j'ai une formation d'ingénieur Arts et Métiers, et je travaille à Cadarache depuis 33 ans. D'abord, en tant qu'entreprise extérieure, j'avais un rôle de planificateur sur les trois réacteurs d'essais de sûreté de Cadarache, puis, ayant intégré le CEA en 1992, j'ai assuré une activité au sein du laboratoire d'ingénierie, puis à partir de 2002 au sein du laboratoire d'exploitation de PHEBUS, un de ces trois réacteurs, où je m'occupe aujourd'hui de la préparation du démantèlement.

Pourquoi avez-vous rejoint la CLI ?

Philippe Bruguera : J'ai pensé que mon expérience pouvait être utile à la CLI et au public, puisque la CLI a aussi le domaine de la radioprotection dans ses missions. Je crois que nos concitoyens doivent être informés de façon transparente sur les mesures de radioprotection mises en œuvre dans les installations. Cela leur permet d'avoir une meilleure appréhension des risques, tant pour les travailleurs que pour le public et l'environnement. Cela peut aussi les rassurer, car le nucléaire fait souvent peur aux gens. Mais toutes les activités humaines, quelles qu'elles soient, engendrent des risques, et ceux-ci peuvent heureusement être maîtrisés en prenant des mesures de sécurité et de prévention.

Alain Champarnaud : Il faut savoir que c'est le CEA qui a « inventé » la radioprotection. C'est le fruit de l'expérience, puisqu'au début, il n'y avait rien. Le Service de protection contre les rayonnements a une véritable histoire, et on peut dire qu'il a atteint l'excellence. Son expérience et les pratiques qu'il a mises au point sont à l'origine de la réglementation actuellement en vigueur, qui est très stricte en la matière. Mais le transfert de la radioprotection aux prestataires engagé actuellement représente un réel danger, car elle va se trouver confrontée à la logique économique. Avec ce changement, il n'est pas sûr que les impératifs de la radioprotection parviennent à s'imposer dans tous les cas pour préserver les travailleurs, sans bien sûr remettre en cause les compétences techniques des radioprotectionnistes de ces entreprises. Mais pourront-ils imposer l'interruption d'un chantier au sein de leur entreprise, par exemple ?

Philippe Bruguera : D'autant plus que le risque lié à la radioprotection a tendance à se banaliser. Il est presque mis au même niveau que les autres risques professionnels. Or c'est un risque d'une complexité particulière, qui nécessite de vrais spécialistes.

Alain Champarnaud : Je m'intéresse à la CLI depuis de nombreuses années en lien avec les précédents représentants de la CGT à la CLI. Puis j'ai représenté mon syndicat à la CLI ITER, depuis sa création en 2006 jusqu'à sa fusion avec la CLI de Cadarache en 2014. Avec d'autres membres de la CLI, nous avons obtenu que les statuts de la CLI soient modifiés pour permettre aux suppléants de travailler dans les mêmes conditions que les titulaires. Et Philippe a été désigné comme suppléant.

Pourquoi cet intérêt pour ITER ?

Alain Champarnaud : C'est le chantier d'ITER qui me préoccupait alors. En 2010, nous avons eu sur un autre chantier, celui du RJH au CEA, le cas de travailleurs portugais détachés, d'origine africaine, victimes d'un patron « voyou ». Affectés à des travaux de ferrailage particulièrement pénibles, ils étaient logés dans des conditions indignes et ont été chassés du chantier au bout d'un mois et demi sans avoir été payés. La CGT est intervenue auprès du CEA – le donneur d'ordre – et de l'Inspection du travail pour faire respecter leurs droits fondamentaux. ITER se veut être un chantier exemplaire, bien qu'on nous ait refusé de lui appliquer le statut de Grand Chantier. Nous sommes là pour vérifier que cette exemplarité est bien au rendez-vous. La non-déclaration massive de travailleurs européens détachés, constatée récemment par l'Inspection du travail, n'est pas un bon signe.

Avez-vous d'autres soucis ?

Alain Champarnaud : Un autre sujet nous tient à cœur, c'est celui des risques psychosociaux, qui sont une cause importante du mal-être au travail. Ces facteurs n'ont été reconnus qu'assez récemment, grâce à la mobilisation syndicale. Or, on observe depuis plusieurs années au CEA une pression croissante sur les salariés, auxquels on fixe des objectifs individualisés aux dépens des collectifs de travail. Parallèlement, on observe une réduction constante des moyens. Et cela est encore pire dans la sous-traitance, où les entreprises sont soumises à une très forte concurrence.

1. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

2. Institut des Sciences et Techniques du Nucléaire

Composition de la CLI

La Commission Locale d'Information (CLI) est une instance de suivi, d'information et de concertation établie auprès des installations nucléaires en application de l'article L. 125-17 du Code de l'environnement. Mise en place par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la CLI est composée d'élus, de personnes qualifiées et de représentants des associations de protection de l'environnement, des syndicats, des professions médicales et des intérêts économiques. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les services de l'État et les exploitants assistent à ses travaux. La CLI de Cadarache comprend 53 membres, nommés par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Elle est présidée par Patricia Saez, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône.

30 élus

Parlementaires :

- Julien AUBERT (Député du 84)
- Alain DUFAUT (Sénateur du 84)
- Hubert FALCO (Sénateur du 83)
- Sophie JOISSAINS (Sénatrice du 13)
- Geneviève LEVY (Député du 83)
- Bernard REYNES (Député du 13)
- Jean-Yves ROUX (Sénateur du 04)
- Un député du 04 (en attente de nomination)

Conseil régional PACA :

- Dominique AUGÉY*
Suppléante : Sylvaine DI CARO

Conseils départementaux :

- Jean-François LOVISOLO*
(Conseil départemental 84)
Suppléant : Christian MOUNIER
- Jean-Marc PERRIN*
(Conseil départemental 13)
Suppléant : Bruno GENZANA
- Jean-Christophe PETRIGNY*
(Conseil départemental 04)
- Louis REYNIER*
(Conseil départemental 83)
Suppléante : Séverine VINCENDEAU
- Patricia SAEZ*
(Conseil départemental 13)
Suppléant : Richard MALLIE*

Groupements de communes :

- Jacques BRES
(Durance Luberon Verdon Agglomération - DLVA)
- Hervé CHATARD (Communauté de Communes Provence Verdon - CCPV)

- Olivier FREGEAC*
(Métropole Aix-Marseille Provence - MAMP)
Suppléant : Richard MIRON
- Jacques NATTA (Communauté Territoriale Sud Luberon - COTELUB)
Suppléant : Paul FABRE

Communes :

- Marc CIPRIANO (Commune de Rians) Suppléant : Yves MANCER
- Laurence DE LUZE (Commune de Mirabeau).
Suppléant : Bernard LABBAYE
- Emmanuel HUGOU* (Commune de Saint-Julien-le-Montagnier)
Suppléant : Jacques CHAIX
- Gilles LOMBARD (Commune de Ginasservis) Suppléante : Martine LEVILAIN-CASTEL
- Jean-Marie MASSEY (Commune de Sainte-Tulle)
Suppléant : Patrick DELSAUT
- Jean-Pierre MONTROYA (Commune de Gréoux-les-Bains)
Suppléant : Jean-Pierre BAUX
- Maité NOÉ* (Commune de Vinon-sur-Verdon). Suppléant : Gérard SORIA
- Roger PIZOT* (Commune de Saint-Paul-lez-Durance)
Suppléant : Michel BELOTTI
- Jacques ROUGIER (Commune de Jouques)
Suppléante : Claude MASSET
- Xavier ROUMANIE (Commune de Beaumont-de-Pertuis)
Suppléante : Ghislaine PINGUET
- Michel ROUX (Commune de Corbières)
Suppléant : Guy LAMAZERE
- Julien RUAS (Ville de Marseille)
Suppléante : Marine PUSTORINO

8 représentants d'associations de défense de l'environnement

- Janine BROCHIER* (UDVN-FNE 04)
Suppléante : Françoise TELLIER
- Etienne HANNECART* (UDVN-FNE 84)
Suppléant : Michel MARCELET
- Claude CAVAILLER (AVSANE)
Suppléant : Claude DUVAL
- Chantal MARCEL* (FARE Sud)
Suppléant : Jean GONELLA
- Georges MARTINOT (UDVN-FNE 83)
Suppléant : Jean-Paul THYS
- Antoine RUDONI (UFC Que Choisir)
Suppléante : Marie-Claude LIBERT
- Pierre VIREY (CLCV)
Suppléant : Patrick HAUTIERE
- Maurice WELLHOFF (CDEJP)
Suppléant : Philippe MEHAUT

7 représentants des organisations syndicales représentatives et du personnel ITER

- Bertrand BEAUMONT (représentant des salariés de l'Organisation internationale ITER)
Suppléant : Marc LE REST
- Alain CHAMPARNAUD* (CGT)
Suppléant : Philippe BRUGUERA
- Christophe CHAUD (CFTC)
Suppléant : Patrick BIANCHI
- Gilles GRON (SPAEN UNSA)
Suppléant : Eric POZZO
- Patrick MERCIER* (CFE-CGC)
Suppléant : Thierry COLOME
- Frédéric PINATEL (FO)
Suppléant : Michel AGNES
- Marc REBOLLO (CFDT)

8 personnes qualifiées et représentants des professions médicales et des intérêts économiques

- Isabelle BRENOT-ROSSI (Ordre National des Médecins)
Suppléant : Pierre-Olivier PINELLI
- François COLETTI (Personne qualifiée Risque)
- Brigitte DAILCROIX* (Personne qualifiée Communication)
Suppléant : Robert VILLENA
- Frédéric ESMIOL (Chambre Régionale d'Agriculture PACA)
Suppléant : Jean-Pierre GROSSO
- Christophe GLORIAN (Chambre de Commerce et d'Industrie de Région PACA)
- Alain MAILLIAT* (Personne qualifiée Sûreté nucléaire)
- Jean-Marc MARTEL (Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat PACA)
- Javier REIG (Personne qualifiée Fusion)

*Membres du Conseil d'administration.

CLIC INFO N° 61

- Directrice de publication : Patricia Saez, Présidente de la CLI
- Comité de rédaction : Commission Information du Public.
- CLI de Cadarache
8, rue du Château de l'Horloge
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 12 40 64 - Fax 04 42 38 02 87
contact@cli-cadarache.fr
www.cli-cadarache.org
- Conception, réalisation, impression : Autrement Dit Communication
www.autrementdit.fr
- ISSN 1955-1665
- Tirage en 20 700 exemplaires



BULLETIN D'ABONNEMENT GRATUIT AU CLIC INFO

À adresser à :

CLI de Cadarache
Espace du Pays d'Aix
8, rue du Château de l'Horloge
13090 AIX-EN-PROVENCE

Par mail, à adresser à :

contact@cli-cadarache.fr

M. Mme Nom : Prénom :

Tél. Souhaite recevoir le CLIC INFO en exemplaire(s)

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Code postal : Ville :

E-mail : Date et signature :